

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Haguenau-Wissembourg

DELIBERATION N° CM_D_2025_025
CONSEIL MUNICIPAL DE WITTERSHEIM

Séance du 30 septembre 2025 à 20 heures

Convocation 22 septembre du 2025.

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marc STEINMETZ, Maire

Présents : Jean-Marc STEINMETZ, Maire,
Brigitte WINSTEL, Patrick NONNENMACHER, Adjoints.
Cyrille GOTTRI, Agnès SCHNEIDER, Alexis ANDRISEN & Charles BOUHR

Absents : Mathieu BETTWY, Olivier DAULL, Nathalie WENDLING, Mickael GLATH
& Maxime MISCHLER-RIEMER

Procurations :

Maïté STEFFEN donne procuration à Agnès SCHNEIDER
Monique ARTZ donne procuration à Brigitte WINSTEL

Défense extérieure contre l'incendie

Point repris de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 22 septembre 2025, annulé faute de quorum.

Monsieur le Maire informe que l'accompagnement dans la DECI est effectué par le SDIS et que la commune doit désigner la société qui contrôlera régulièrement (avec un maximum de 3 ans) les appareils de lutte contre l'incendie. Après délibération du Conseil Municipal, un arrêté sera rédigé. Une base de données départementale reprendra l'ensemble des points d'eau et incendie qui permettent la couverture des risques à défendre sur le territoire communal. L'ensemble des points d'eau devra faire l'objet d'une vérification régulière, actuellement celle-ci est effectuée par le SDEA.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide,

- de confier ces contrôles au S.D.E.A.

Résultat du vote : ADOpte A L'UNANIMITÉ – 9 voix POUR dont 2 Procurations

Décisions certifiées exactes.

Wittersheim, le 30 septembre 2025.

Le Maire,

Le secrétaire de séance

